

Département de l'ESSONNE

République Française

Arrondissement d'ETAMPES

Extrait du registre des DELIBERATIONS

Commune de DOURDAN

du Conseil Municipal du 26 novembre 2020

Nomenclature N° : 7

Conseillers en exercice : 33

N°DEL2020101

Présents : 30

Votants : 31

Objet : Subvention exceptionnelle à trois associations caritatives

Le jeudi 26 novembre 2020 à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de DOURDAN, légalement convoqué par Monsieur le Maire le 20 novembre 2020, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Paolo DE CARVALHO, à la salle des fêtes de Dourdan.

PRESENTS : Paolo DE CARVALHO – Josépha BREBION – Rémy BRUNEL – Isabelle PRADOT – Benoît PANOT – Estelle PARANT – Mohamed MOURDI – Karina STUDER – Philippe CELESTIN - Murielle VIEYRA – Pascal AUDOUIN – Jean-Christophe MARMILLON – Sébastien COMBELLES – Laurent LARREGAIN – Christelle AMAND – Nadia LE BOURNOT – Marc PLISSONNEAU – Christine DOS SANTOS – Nathalie POULAIN – Maxime FAUSSET-VANNIER – Sabrina BERSY - Maryvonne BOQUET – Gérard DIAZ – Sylvine HENDELUS – Eric POUBANNE – Olivier BOUTON – Nessa DAVRAIN – Nassima SEMSARI – Marie LEPRETRE – Fabrice BARON, Conseillers Municipaux.

ABSENTE EXCUSEE : Nadia LOUGHSALA a donné pouvoir à Josépha BREBION, conformément à l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS : Daouda TIMERA - Barbara FAUSSET.

SECRETAIRE DE SEANCE : Christine DOS SANTOS

Le conseil municipal entend l'exposé de Josépha BREBION.

Au regard du rôle social tenu par les associations dourdanaises et, plus particulièrement, par les associations caritatives dans le cadre du contexte sanitaire lié au COVID-19, la Commune de Dourdan souhaite leur apporter son soutien.

Il relève, en effet, de l'intérêt général d'accompagner ces associations dans les actions de distribution alimentaire qu'elles mènent auprès des dourdanais en situation précaire.

C'est pourquoi, il est proposé qu'une subvention exceptionnelle soit versée aux associations dourdanaises suivantes, Secours catholique, Restos du cœur et Grain de sel, pour soutenir leurs actions auprès de la population.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission «Vie citoyenne» du 19 novembre 2020,

Considérant la crise sanitaire, sociale et économique actuelle qui entraîne une augmentation des personnes en situations de précarité,

Considérant que la Commune entend soutenir l'organisation des actions menées par les associations caritatives dourdanaises, en faveur des personnes les plus en difficultés,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **d'autoriser** le versement d'une subvention exceptionnelle aux associations caritatives suivantes :
 - o Secours catholique : 3 000 euros
 - o Restos du cœur : 3 000 euros
 - o Epicerie sociale Grain de sel : 3 000 euros
- **de dire** que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice en cours,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer tout document afférent à ce dossier.

Acte rendu exécutoire :

- **Publié le** : - 1 DEC. 2020
- **Transmis au représentant de l'Etat**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme

Le Maire

Paolo DE CARVALHO

